

GROUPE	10	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

ADAMA GLUFOSINATE 150 SL

USAGE COMMERCIAL

SOLUTION

AVERTISSEMENT



IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 34833 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate- ammonium 150 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPBARMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur
24)**

**En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24
heures sur 24).**

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X11
1-855-264-6262

CONTENU NET : 1 L – VRAC

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal si absorbé par la peau. Nocif si avalé. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement protecteurs : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et ou du cockpit fermé pendant l'application.

Délai De Sécurité : Ne pas pénétrer et ne pas laisser les travailleurs pénétrer dans les secteurs traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation

endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.

Afin de réduire le ruissellement provenant des secteurs traités de se diriger vers des habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie forte est prévue. La contamination des habitats aquatiques causée par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau

ENTREPOSAGE :

NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.

Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

Élimination du contenant rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination du produit inutilisé ou superflu:

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ADAMA GLUFOSINATE 150 SL

USAGE COMMERCIAL

SOLUTION



IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 34833 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate- ammonium 150 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur
24)**

**En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24
heures sur 24).**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X11
1-855-264-6262**

CONTENU NET : 1 L – VRAC

ADAMA GLUFOSINATE 150 SL

Table des matières :

Section numéro :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Mises en Garde, vêtements et équipement protecteurs	2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
	Mises en Garde environnementales	4
	Entreposage	5
	Élimination	6
MODE D'EMPLOI	UTILISATION EN POSTLEVÉE	
	Cultures, mauvaises herbes, périodes d'application et taux	7
	Suppression des repousses dans les framboisiers	8
	Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles - seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique	9
	Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ - seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique	10
	Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes - seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique	11
	Mélanges en cuve	12
	UTILISATION COMME DESSICCANT	
	Cultures, instructions et taux	13
	INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	
	Recommandations sur la gestion de la résistance aux herbicides	14
	Instructions d'application et précautions	15
	Zones tampons de pulvérisation	16
	Instructions de mélange	17
	Nettoyage du pulvérisateur	18
	Alimentation du bétail et délais d'attente	19
	Avis	20

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL assure la suppression de nombreuses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les variétés de canola et soja ou les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium.
- L'emploi de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est homologué pour les variétés ou les hybrides de canola et soja tolérant le glufosinate-ammonium.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour la production de semences d'hybrides dans le canola, ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être utilisé pour la suppression des plants sauvages au sein de la population femelle. Deux applications sont nécessaires à cette fin. Une troisième application peut être nécessaire s'il est établi que les plants sauvages n'ont pas été entièrement supprimés du champ.
- Le maïs tolérant le glufosinate-ammonium peut être utilisé pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides, mais il doit être détruit et ne peut servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être utilisé comme aide à la récolte (dessiccant) sur la luzerne cultivée pour la semence.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL desséchera les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application, lorsqu'il est utilisé comme aide à la récolte.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut aussi être utilisé pour la suppression des repousses dans les framboisiers.

Pour usage seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique :

- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être utilisé comme aide à la récolte (desséchant) sur les haricots secs.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut également être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces sous les arbres fruitiers, les vignes et les noix.
- Lorsqu'il est appliqué en prélevée sur la culture, mais en postlevée sur les mauvaises herbes, ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut également être appliqué sur des sols rassis pour les légumes ou à la percée du sol pour les pommes de terre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Mises en Garde vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal si absorbé par la peau. Nocif si avalé. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

Vêtements et équipement protecteurs : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants et des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et ou du cockpit fermé pendant l'application.

Délai De Sécurité : Ne pas pénétrer et ne pas laisser les travailleurs pénétrer dans les secteurs traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

Section 4 : Mises en garde environnementales

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.

Afin de réduire le ruissellement provenant des secteurs traités de se diriger vers des habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie forte est prévue.

La contamination des habitats aquatiques causée par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau

Section 5 : Entreposage

NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.

Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

Entreposer dans le contenant d'origine.

Section 6 : Élimination

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

Élimination du contenant rechargeables:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination du produit inutilisé ou superflu:

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ou les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

UTILISATION EN POSTELEVÉE

Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, périodes d'application et taux

CANOLA - DANS L'EST DU CANADA ET EN CÔTE COLOMBIE-BRITANNIQUE

- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium.
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser ADAMA GLUFOSINATE 150 SL uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**
- **L'application de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- **Pour l'emploi sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium et glyphosate:** ADAMA GLUFOSINATE 150 SL devrait être appliqué dans un programme séquentiel avec glyphosate pour la suppression efficace des mauvaises herbes. Le mélange en cuve de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL avec glyphosate, peut entraîner une suppression réduite sur certaines espèces de mauvaises herbes.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- **Pour la production de semences d'hybrides** – Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles. Toutes les applications de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL pour la production de semences d'hybrides doivent être

faites à raison de 3,33 L/ha.

- Suivre le mode d'emploi pour le canola et les instructions générales sur la présente étiquette.

CANOLA - DANS LES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIOR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est homologué pour application aérienne et Terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivées dans les Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (**y compris la Région de la Rivière de la Paix**) seulement.

- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser ADAMA GLUFOSINATE 150 SL uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**
- **L'application de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- **Pour la production de semences d'hybrides** – Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles. Toutes les applications de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL pour la production de semences d'hybrides doivent être faites à raison de 3,33 L/ha.
- Suivre le mode d'emploi pour le canola et les instructions générales sur la présente étiquette.

SOJA

- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés de soja tolérant le glufosinate-ammonium
- **L'application de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL sur les variétés de soja non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL du stade du cotylédon au stade de la floraison de la culture à raison de 2 L à 3,33 L/ha.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : ADAMA GLUFOSINATE 150 SL a un effet sur toutes les mauvaises herbes et cultures à l'exception des cultures conçues pour être tolérantes aux applications de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL. Les mauvaises herbes qui suivent sont sensibles à ADAMA GLUFOSINATE 150 SL. ADAMA GLUFOSINATE 150 SL donnera la meilleure suppression s'il est appliqué aux stades foliaires recommandés.

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Saponaire des vaches	-----								1,33 L/ha
Sétaire verte	-----								Maximum de 3 talles

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Échinochloa pied-de-coq	-----								2 L/ha
Renouée persicaire	-----								
Chénopode blanc	-----								
Soude roulante	Jusqu'à 8 cm de haut								
Renouée	-----								
Tabouret des champs	-----								
Lin spontané	Jusqu'à 6 cm de haut								
Moutarde des champs	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								2,67 L/ha
Stellaire moyenne	-----								Paires de feuilles
Ortie royale	-----								Paires de feuilles
Kochia à balais	Jusqu'à 8 cm de haut								
Laiteron des champs vivace	-----								
Chiendent ¹	-----								
Amarante à racine rouge	-----								
Mauve à feuilles rondes	-----								
Matricaire maritime	Jusqu'à 10 cm de haut								
Bourse-à-pasteur	-----								
Orge spontanée ²	-----								Maximum de 2 talles
Blé spontané	-----								Maximum de 2 talles
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Gaillet gratteron	----- Verticilles								3,33 L/ha
Pissenlit	Rosette de 1 à 15 cm								
Sagesse des chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut								
Ortie royale	----- Paires de feuilles								
Chiendent ³	-----								
Érodium cicutaire	-----								
Folle avoine	----- Maximum de 2 talles								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
Populations élevées	1	2	3	4	5	6	7	8	3,33 L/ha
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								
Chiendent ¹	-----								
Orge spontanée ²	----- Maximum de 2 talles								
Blé spontané	----- Maximum de 2 talles								
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ⁴	Jusqu'à 10 cm de haut								4 L/ha
Chiendent ⁵	-----								

¹Répression des parties aériennes seulement

²Répression seulement

³Suppression de croissance améliorée des parties aériennes

⁴Meilleure répression des parties aériennes

⁵Suppression pendant toute la saison des populations élevées

DEUXIÈME APPLICATION - CANOLA

- Une deuxième application de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être faite dans les champs de canola ayant reçu un traitement initial à un taux maximale de 4,0 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.
- Une première application maximale de 4 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 3,33 L/ha,

OU

Une première application maximale de 3,33 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 4 L/ha.

- **Ne pas appliquer plus qu'un total de 7,33 L/ha par année.**
- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.

TROISIÈME APPLICATION (POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES D'HYBRIDES SEULEMENT) :

- Trois applications de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL, à raison de 3,33 L/ha pour chaque traitement, peuvent être nécessaires pour la production de semences d'hybrides. Cette application doit se faire avant la montée en graines du canola.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.

DEUXIÈME APPLICATION - SOJA

- Une deuxième application de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être faite dans les champs de soja ayant reçu un traitement initial à un taux maximal de 3,33 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes. Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines de la culture.
- Ne pas appliquer au-delà du stade de la floraison du soja.
- Ne pas appliquer plus de 6,67 L/ha dans une même saison.

Utilisation du maïs pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides

- L'emploi de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est homologué pour les variétés ou les hybrides de maïs tolérant le glufosinate-ammonium lorsqu'ils servent à séparer les rangs de canola
- Le maïs doit être ensemencé à raison de 20 000 à 30 000 plants/ha.
- L'espacement des rangs pour le maïs tolérant le glufosinate-ammonium doit être de 18 à 23 cm.
- Note : Le maïs doit être détruit et ne doit pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.

Section 8: Suppression des repousses dans les framboisiers

- Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pression de pulvérisation et de buses qui permet d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
FRAMBOISIERS (framboisiers établis seulement)	ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est recommandé pour la suppression des repousses dans les framboisiers établis. Appliquer lorsque les pousses ont environ 10 à 20 cm de haut. NE PAS appliquer sur les plants faibles ou immatures.	APPLICATION À LA VOLÉE 6,67 L/ha
	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.	APPLICATION PAR BANDE Ajuster le taux d'application par hectare à la volée proportionnellement à la largeur de la bande pulvérisée. Utiliser la formule suivante pour calculer le taux d'application par bande par hectare :
	FORMULE POUR CALCULER LE TAUX D'APPLICATION PAR BANDE PAR HECTARE : Taux d'application par bande par hectare = (largeur de la bande ÷ largeur du rang) x taux d'application à la volée Exemple : 3,05 mètres d'espacement entre les rangs et 0,61 mètre de largeur de bande (0,61 m ÷ 3,05 m) x 6,67 L/ha = 1,33 L/ha pour le taux d'application par bande	

MISE EN GARDE : Éviter le contact du produit pulvérisé avec les cannes, plants et végétation qu'on souhaite conserver.

Section 9: Suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles - seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique

Pulvérisateurs à moteur ou actionnés par tracteur :

Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans 330 à 1100 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Pulvérisateurs à pression et pulvérisateurs à dos :

Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans un volume d'eau de 10 litres aux 100 M² afin d'obtenir un épandage uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. S'assurer que les pressions de pulvérisation soient respectées pendant l'application.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
• POMMES • ABRICOTS • BLEUETS EN • CORYMBE • CERISES (douces et sûres) • RAISINS • NECTARINES	ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles établis. ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe),	PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL à raison de 2,7 à 5 L/ha pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des

• POIRES • PRUNES • PÊCHES • LES MEMBRES DU GROUPE DE CULTURES 14-11: NOIX, Y COMPRIS LES NOIX : - AMANDE, - FAÎNE, - NOIX DE NOYER CENDRÉ, - CHÂTAIGNE, - AVELINE, - NOIX DE CARYER, - PACANE, - NOIX DE NOYER, - CHÂTAIGNE DE CHINQUAPIN, - NOIX DE CHÊNE À GROS FRUITS, - NOIX DE GINGKO, - NOYER DU JAPON, - MARRONNIER DU JAPON, - PIGNON DE PIN	des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Pour la suppression de mauvaises herbes précises avec ADAMA GLUFOSINATE 150 SL, consulter la section 11. Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison. Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL avec l'écorce vert, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux arbres, aux vignes ou aux cannes. Seuls les troncs avec calleuses et une écorce brune mature devraient être pulvérisés à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré. Le contact de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL avec une partie autre que l'écorce mature des arbres, des vignes ou des cannes peut entraîner des dommages graves. Pour supprimer des mauvaises herbes présentes lors de l'application et pour suppression résiduelle des graminées	arbres et des vignes. PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS Mélanger ADAMA GLUFOSINATE 150 SL à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 litres de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.
--	---	---

	annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être mélangé en cuve avec PRINCEP® NINE-T® (voir la section 12 pour les directives de mélange en cuve).	
--	--	--

Section 10: Suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères et de plein champ - seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique

ADAMA GLUFOSINATE 150 SL supprime les mauvaises herbes qui entrent en contact avec la solution de pulvérisation et n'a aucun effet sur la culture tant qu'elle n'a pas levé.

Le lit de semence doit être préparé assez longtemps avant le semis de la culture, afin de permettre aux mauvaises herbes de lever. La culture doit être semée en dérangeant le sol le moins possible (rassis). L'application de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut se produire à tout moment après le travail initial du lit de semence jusqu'à la levée de la culture.

Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans au moins 110 à 330 L/ha d'eau. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	TAUX
ASPERGES (sol rassis, semis direct)	ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être appliqué avant la levée des asperges selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
ASPERGES (lits établis après la récolte)	ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être appliqué après la récolte des tiges.	
CAROTTES, LAITUE, OIGNONS (sol rassis)	ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être appliqué selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	
POMMES DE TERRE (percée du sol)	Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL au plus tard à la percée du sol afin de supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Pour une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles, ADAMA	

	GLUFOSINATE 150 SL peut être mélangé en cuve avec herbicide Lexone DF granules dispersables ^{MD} . Voir la section 12 pour les directives de mélange en cuve.	
--	--	--

Section 11 : Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes

2,7 à 4 L/ha :

- Stellaire moyenne, sétaire verte, chénopode blanc, tabouret des champs, moutarde des champs, amarante à racine rouge (utiliser 4 L/ha).

4 à 5 L/ha :

- Pissenlit, chénopode glauque, renouée liseron.

Échelle de taux :

Utiliser le taux élevé lorsque :

1. la croissance de la culture ou de la mauvaise herbe est dense;
2. les mauvaises herbes sont grosses et/ou mures;
3. le temps est frais et sec.

Période d'application :

Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.

Appliquer avant que les mauvaises herbes n'atteignent une hauteur de 30 cm.

ADAMA GLUFOSINATE 150 SL supprime les mauvaises herbes à tous les stades foliaires, bien que l'uniformité de l'épandage soit plus difficile lorsque les mauvaises herbes sont grosses ou mures.

La suppression des mauvaises herbes est optimale lorsque les conditions climatiques sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol, taux d'humidité élevé de l'air).

Section 12: Mélanges en cuve

- Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.
- Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

- Pour une efficacité accrue, ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être mélangé en cuve avec les produits suivants :

CANOLA

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	MODE D'EMPLOI
Centurion concentré émulsifiable herbicide de post-levée ^{MD} ou Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée ^{MD}	63 mL/ha	Pour la suppression de l'orge spontanée et de la folle avoine, appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL à raison de 2,67 à 4,0 L/ha avec Centurion ^{MD} ou Select ^{MD} à raison de 63 mL/ha ainsi qu'un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de Centurion ou Select. Appliquer lorsque les mauvaises herbes ont de 1 à 4 feuilles et un maximum de 2 talles.
Facet ^{MD} L + Merge ^{MD}	0,28 L/ha + 0,5 – 1,0 L/ha	Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet gratteron, appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL à raison de 3,33 L/ha avec Facet ^{MD} L à raison de 0,28 L/ha. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Merge ^{MD} à raison de 0,5 à 1 L/ha. L'application devrait être effectuée à partir du stades 2 à 6 vraies feuilles de la culture de canola.
Facet ^{MD} L + Centurion concentré émulsifiable herbicide de post-levée ^{MD} + Amigo ^{MD} ou Merge ^{MD}	0,28 L/ha + 63 mL/ha + 0,5 L/ha	Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet gratteron et des graminées annuelles, appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL à raison de 3,33 L/ha avec Facet ^{MD} L à raison de 0,28 L/ha, ainsi qu'avec Centurion ^{MD} à raison de 63 mL/ha. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Amigo ^{MD} ou Merge ^{MD} à raison de 0,5 L/ha. Appliquer lorsque le canola est entre les stades 2 à 6 feuilles.

POMMES ET POIRES (arbres porteurs et non porteurs établis depuis un an ou plus) - seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Taux	Directives
Princep Nine-T ^{MD}	2-5 Kg/ha	Consulter l'étiquette de Princep Nine-T ^{MD} pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Taux	Directives
Princep Nine-T ^{MD}	25-50 g/10 L	Consulter l'étiquette de Princep Nine-T ^{MD} pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

RAISINS (Établis Depuis Trois Ans Ou Plus) – Est Du Canada Seulement

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'Association	Taux	Directives
Princep Nine-T ^{MD}	4-5 Kg/ha 7,2-9 L/ha	Consulter l'étiquette de Princep Nine-T ^{MD} pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'Association	Taux	Directives
Princep Nine-T ^{MD}	40-50 g/10 L	Consulter l'étiquette de Princep Nine-T ^{MD} pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

POMMES DE TERRE

Est du Canada ou côte de la Colombie-Britannique :

Produit d'Association	Taux	Directives
Lexone ^{MD} DF Herbicide Dispersible Granules	750 g/ha	Consulter l'étiquette de Lexone ^{MD} DF Herbicide Dispersible Granules pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Interior British Columbia:

Produit d'Association	Taux	Directives
Lexone ^{MD} DF Herbicide Dispersible Granules	350 g/ha	Consulter l'étiquette de Lexone ^{MD} DF Herbicide Dispersible Granules pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

UTILISATION COMME DESSICCANT

Section 13: Cultures instructions et taux

- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL peut être appliqué comme dessiccant sur la luzerne (cultivée pour la semence) et les haricots secs communs.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL desséchera également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).
- La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera optimale si les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée).

CULTURE	INSTRUCTIONS	TAUX
LUZERNE (cultivée pour la semence)	Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL au stade de 50 à 75 % de formation des gousses (brunes) NE PAS appliquer plus d'une fois par année. Appliquer par voie aérienne ou terrestre.	2,7 L/ha
HARICOTS SECS COMMUNS (ne pas appliquer sur les haricots secs cultivés pour la semence)	Appliquer lorsqu'environ 50 à 75 % des cosses de haricots sont passées naturellement de vert à jaune ou brun. Une fois prête, la culture peut être récoltée à la moissonneuse-batteuse, au moins 9 jours après le traitement. ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est appliqué sur les haricots secs communs au stade approprié, il dessèche uniformément la	2,5 à 3 L/ha ¹

Seulement dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique	culture et les mauvaises herbes, facilitant la récolte et empêchant les taches sur les haricots. Toute croissance secondaire sera interrompue et les niveaux d'humidité de la semence seront réduits, permettant une récolte plus hâtive.	
--	---	--

¹ Appliquer le taux le plus élevé lorsque le couvert végétal est dense ou que les mauvaises herbes sont nombreuses lors de l'application. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Section 14: Recommandations sur la gestion de la résistance aux herbicides

Aux fins de la gestion de la résistance, il est important de noter que ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est un herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ADAMA GLUFOSINATE 150 SL et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner ADAMA GLUFOSINATE 150 SL ou les herbicides du même groupe 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant

le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

Section 15: Instructions d'application et précautions

INSTRUCTIONS D'APPLICATION :

- La rapidité d'action de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est influencée par les facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être réduite par temps frais (moins de 10° C), si l'humidité du sol est faible et si l'humidité relative est faible. Généralement, les symptômes visuels apparaissent 2 à 4 jours après l'application.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL agit essentiellement au contact. Il est donc essentiel d'obtenir un épandage complet des mauvaises herbes à supprimer ou de la culture à dessécher.
- Lorsqu'une échelle de taux est indiquée, le taux la plus élevée doit être utilisée :
 1. lorsque la croissance des mauvaises herbes ou de la culture est dense;
 2. lorsque les mauvaises herbes sont grandes et/ou à maturité, p. ex., stades foliaires avancés et grande hauteur de la plante;
 3. lorsque le temps est frais et sec.
- Consulter la section 7 pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Instructions relatives à l'application Terrestre :

- S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL et d'eau avant de débiter l'épandage.
- Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans au moins 110 L d'eau/ha, à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage.
- Consulter les sections 7, 8 (postlevée) et 10 (dessiccation) pour connaître le taux et la période d'application appropriée.
- **Aux fins de la dessiccation seulement**, lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant

des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'herbicide

- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans au moins 170 à 220 L d'eau/ha. Consulter la section « Application aérienne » pour connaître les volumes d'eau appropriés pour l'épandage par avion.

Instructions relatives à l'application aérienne :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon non uniforme (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
- Lorsque ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est appliqué par avion, un épandage uniforme est essentiel. Les applicateurs doivent utiliser la combinaison appropriée de têtes de buses, de disposition des buses et de pressions de pulvérisation afin d'obtenir une distribution de grosses gouttelettes d'un diamètre moyen supérieur à 350 microns. Ne pas utiliser de buses Raindrop. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
- **Volume d'eau pour l'utilisation en postlevée dans le canola et soja tolérant le glufosinate-ammonium :** Appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans au moins 55 L d'eau/ha.
- **Volume d'eau pour l'utilisation comme dessiccant seulement :** Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans au moins 33 à 55 L d'eau/ha.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'application par voie aérienne décrites dans le *Guide national d'apprentissage-application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION

- La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en présence d'une rosée abondante, d'un brouillard épais ou d'une brume dense au moment de l'application.
- L'épandage uniforme et complet est important pour obtenir une suppression constante.
- Les cultures peuvent être endommagées si ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est appliqué lorsque prévalent des conditions climatiques extrêmes, le gel, une sécheresse, un sol saturé d'eau, un faible degré de fertilité, des dommages causés par la maladie ou les insectes.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est un herbicide non-sélectif et peut dessécher, défolier

ou tuer tous les végétaux. Éviter le contact avec d'autres plantes ou cultures désirables par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés.

- **L'application de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL sur les variétés ou les hybrides de canola ou soja non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale, utiliser ADAMA GLUFOSINATE 150 SL uniquement sur le canola ou soja tolérant le glufosinate-ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**

Délai avant la plantation (DAP) :

- Délai de 70 jours pour le sarrasin commun, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho commun, le triticales et le blé.
- Délai de 120 jours pour toutes cultures sauf le maïs de grande culture, le canola, le soja, le haricot sec commun (pas cultivé pour les semences), la luzerne, la carotte, l'oignon et la pomme de terre.

Précautions relatives à l'application Terrestre :

- Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- **NE PAS** appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes pour l'application terrestre.
- **NE PAS** appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte pour l'application terrestre.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à jet porté.

Précautions relatives à l'application aérienne :

- Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure que celle correspondant à la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Mises en garde propres au produit

- Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, appeler ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Résistance à l'entraînement par la pluie :

- Toute averse dans les quatre heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.

Section 16 : Zones tampons de pulvérisation :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel ne requièrent pas une zone tampon de pulvérisation.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (m) requises pour la protection des :		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur :		Habitat terrestre
		moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures sur l'étiquette	1	0	1
Voie Aérienne	Luzerne, soja (voilure fixe et voilure tournante)	1	0	20
	Canola Voilure fix	1	0	35
	Voilure tournante	1	0	30

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés

dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'associations.

Section 17: Instructions de mélange

- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre bien calibré.
- ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est spécialement formulé pour se mélanger facilement dans l'eau.
- Avant d'ajouter ADAMA GLUFOSINATE 150 SL dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que celui-ci est bien propre (voir la section 14, Nettoyage du pulvérisateur).
 1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre.
 2. Verser la quantité appropriée de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL.
 3. Verser le reste d'eau, débiter l'agitation et pulvériser immédiatement.

Section 18: Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'utilisation de ADAMA GLUFOSINATE 150 SL, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.

Section 19: Alimentation du bétail et délais d'attente

ALIMENTATION DU BÉTAIL :

Canola :

- Les grains et la farine provenant de la culture traitée peuvent servir à nourrir le bétail.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Maïs (utilisé pour séparer les rangs de canola hybride destiné à la production de semence) :

- Ne pas utiliser la culture traitée pour nourrir le bétail; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

Soja :

- Ne pas laisser paître le bétail dans les champs traités dans les 20 jours suivant l'application.

DÉLAIS D'ATTENTE

Canola :

- Lorsque ADAMA GLUFOSINATE 150 SL est mélangé en cuve avec Facet^{MD} L Centurion concentré émulsifiable herbicide de post-levée^{MD} ou Select concentré émulsifiable herbicide de postlevée^{MD}, respecter un délai d'attente avant la récolte de 60 jours à partir de la date du traitement.

Soja :

- Ne pas appliquer dans les 70 jours précédant la récolte du grain de soja.

Abricots	14 jours
Bleuets en corymbe	14 jours
Cerises (douces et sûres)	14 jours
Haricots secs communs	9 jours
Nectarines	14 jours
Noix	14 jours
Pêches	14 jours
Poires	40 jours
Pommes	40 jours
Pommes de terre	9 jours
Prunes	14 jours
Raisins	40 jours

Section 20: Avis

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

Tous produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.